

# PRINCIPES D'INVESTISSEMENT

Stratégie Global Sustainable Equity

---

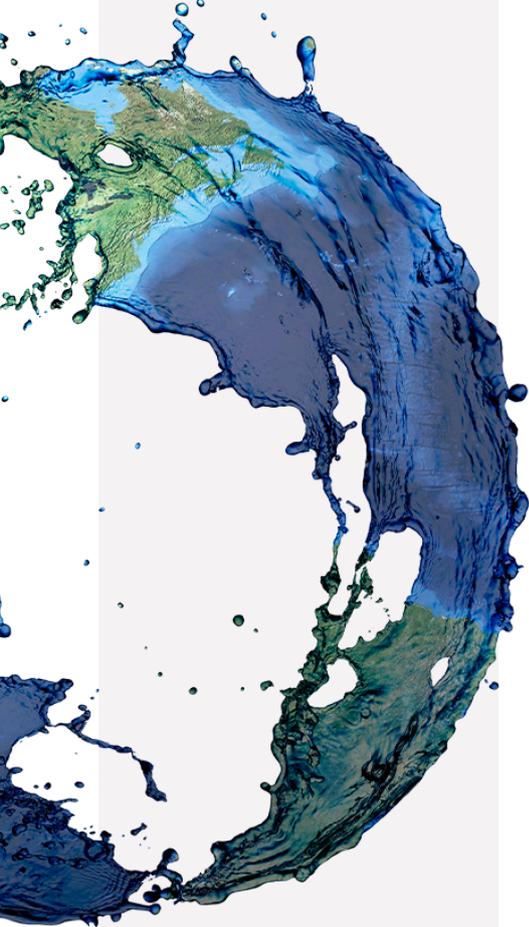


Communication à caractère promotionnel | Non destinée à une distribution ultérieure

La valeur d'un investissement et ses revenus peuvent fluctuer à la hausse comme à la baisse et il est possible que vous ne récupériez pas le montant investi à l'origine.

Conformément au règlement sur la publication d'informations en matière de développement durable dans le secteur des services financiers (SFDR), les portefeuilles concernés par cette stratégie sont classés comme des fonds « article 9 » et leur objectif est le développement durable.

Les investisseurs doivent noter que les portefeuilles de cette stratégie peuvent différer. De plus amples informations sont disponibles à la page 9 concernant les critères d'exclusion de l'expérimentation animale.



# PHILOSOPHIE

Nous pensons qu'il existe un lien étroit entre le développement durable, l'innovation et la croissance cumulée à long terme.

Notre cadre d'investissement cherche à privilégier les entreprises ayant un impact positif sur l'environnement et la société tout en nous permettant de rester du bon côté des innovations de rupture au profit de nos investisseurs en évitant les entreprises que nous considérons dangereuses pour l'environnement et la société.

Nous sommes convaincus que cette approche offrira à nos clients une source de performance récurrente, un effet de capitalisation sur le long terme et un risque de perte atténué en cas de baisse.

## Définition du développement durable

En 1987, les Nations Unies publiaient leur premier rapport sur le développement économique durable. Le rapport « Notre avenir à tous », aussi connu sous le nom de Rapport Brundtland, définit le développement durable comme un « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins ». Pour ce faire, nous nous devons d'intégrer les aspects environnementaux et sociaux dans notre modèle économique.

La stratégie de Janus Henderson Global Sustainable Equity a été fondée sur ces principes en 1991. Nous investissons depuis plus de 30 ans dans une optique de développement durable et les enjeux environnementaux et sociaux constituent la pierre angulaire de notre politique d'investissement.

Notre approche d'investissement est flexible. Nous cherchons à adapter et à affiner notre approche à mesure que la science et les connaissances des problématiques de développement durable progressent.

Les publications ci-dessous ont eu une influence particulière :

- L'Agenda 21 : le plan d'action des Nations Unies en matière de développement durable
- L'avenir que nous voulons : un document réaffirmant une vision commune pour le développement durable
- Les Objectifs de développement durable : un ensemble de 17 objectifs mondiaux établis par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015 pour l'an 2030

Ces publications ont guidé le classement de nos méga tendances environnementales et sociales en quatre catégories : le changement climatique, les ressources limitées, la croissance de la population et le vieillissement de la population.

---

## Nos méga tendances environnementales et sociales

Nous mettons l'accent sur quatre méga tendances environnementales et sociales qui sont, selon nous, les plus pertinentes pour notre politique d'investissement et qui nous aident à établir nos critères de sélection positifs et négatifs. Elles s'inscrivent par nature dans la durée et sont reliées entre elles par des liens de causalité et d'interdépendance, les tendances environnementales ayant un impact sur les problématiques de durabilité sociale et inversement. Nous cherchons à investir dans des sociétés qui proposent des solutions aux défis environnementaux et sociaux, qui créent de la richesse et qui répondent aux besoins de la société sans porter atteinte à notre « capital naturel » ; a contrario, nous évitons d'investir dans des sociétés qui offrent des biens ou des services qui nuisent à l'environnement et à la société.

### Croissance de la population

La population mondiale devrait augmenter de deux milliards de personnes dans les 30 prochaines années<sup>1</sup>. Cette croissance va de pair avec de nombreux changements sociétaux et culturels et il est important de tenir compte de problématiques telles que l'âge, le sexe, la race, l'origine ethnique, la religion et les inégalités. La tendance générale de vieillissement de la société est telle que nous l'examinons séparément. La demande augmentera pour de nombreux types de produits et de services différents qui répondent aux besoins de cette population croissante et en évolution, allant des produits et des services de première nécessité, comme l'eau et le logement, aux transports, aux services financiers, à l'éducation, la santé, la sécurité et le bien-être. Nous cherchons à investir dans des sociétés produisant les biens et fournissant les services qui sont bénéfiques à la société, tout en protégeant le capital naturel. Nous évitons d'investir dans des entreprises proposant des biens et des services qui nuisent à la société.

### Vieillesse de la population

La population mondiale vieillit, et quasiment tous les pays dans le monde voient augmenter le nombre et la proportion de personnes âgées au sein de leur population. Selon les Nations Unies, le vieillissement de la population est en passe de devenir l'une des plus importantes transformations sociales du XXI<sup>e</sup> siècle, avec des conséquences dans presque tous les segments de la société. D'ici 2050, on prévoit qu'une personne sur six dans le monde aura plus de 65 ans (16 %), par rapport à une sur onze en 2019 (9 %). Il est nécessaire de prendre en considération d'autres biens et services en ce qui concerne le vieillissement démographique, tels que les services de santé, la sécurité financière et la protection sociale, ainsi que les entreprises qui proposent des solutions répondant à la baisse du taux d'activité et à l'augmentation des taux de dépendance démographique.

### Ressources limitées

Le capital naturel est le fondement de la prospérité économique et du progrès social en matière de santé, de culture, d'identité et de bien-être. Le capital naturel est constitué de toutes les ressources mondiales renouvelables et non renouvelables, y compris les ressources géologiques, la terre, l'air, l'eau et tous les organismes vivants (biodiversité). Selon les estimations, la valeur annuelle des services écosystémiques que l'économie mondiale tire du capital naturel est supérieure au Produit intérieur brut (PIB) mondial<sup>2</sup>. En raison de la croissance démographique et d'un modèle économique linéaire, les ressources naturelles sont dégradées et épuisées plus vite qu'elles ne peuvent se renouveler, ce qui compromet la capacité de l'économie mondiale à générer des richesses suffisantes pour soutenir les tendances sociales. Nous cherchons à investir dans des entreprises qui protègent, améliorent ou favorisent une utilisation plus raisonnable du capital naturel par l'augmentation de l'efficacité, l'adoption de modèles économiques circulaires ainsi que par l'atténuation et la réduction de la pollution. Nous évitons d'investir dans des entreprises qui dégradent ou épuisent le capital naturel.

### Changement climatique

Il s'agit du plus grand défi environnemental et social auquel le monde ait jamais été confronté. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a averti que, d'ici 2030, il serait nécessaire de diminuer d'environ 45 % « les émissions mondiales nettes de CO<sub>2</sub> d'origine humaine par rapport aux niveaux de 2010 et d'arriver à zéro d'ici 2050 afin de contenir le réchauffement climatique en deçà de 1,5°C. »<sup>3</sup> Si ce n'était pas le cas, la santé, les moyens d'existence, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau, la sécurité des peuples et la croissance économique seraient en péril. Il y a urgence à adopter un modèle économique à faibles émissions de carbone. Nous cherchons à investir dans des entreprises produisant des biens et offrant des services qui contribuent à l'atténuation, à la prévention et à l'éradication du changement climatique. Nous évitons d'investir dans des entreprises dont les activités aggravent le changement climatique ou ne sont pas compatibles avec un avenir moins pollué par le carbone.

---

<sup>1</sup> Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES - ONU) <https://www.un.org/development/desa/en/key-issues/population.html>  
<https://www.un.org/development/desa/en/news/population/world-population-prospects-2019.html>

<sup>2</sup> <https://www.ipcc.ch/report/srcc1>

<sup>3</sup> Rapport spécial : Réchauffement climatique de 1,5°C <https://www.ipcc.ch/sr15/>

## Génération d'idées

Notre approche de la génération d'idées est basée sur une recherche ascendante d'idées d'investissement de haute qualité. Chaque investissement du portefeuille commence par une idée d'entreprise individuelle qui peut être générée par plusieurs équipes différentes et est ensuite soumise à notre cadre d'évaluation rigoureux.

## Les quatre piliers de notre stratégie d'investissement axée sur le développement durable

Nous considérons qu'il existe quatre éléments clés d'une approche d'investissement durable. Il y a souvent des conflits entre le développement durable environnemental et social et notre approche vise à les résoudre en utilisant des critères d'investissement positifs et négatifs (exclusion) et en prenant en considération à la fois les produits et les activités d'une entreprise. L'engagement auprès des entreprises et la gestion active du portefeuille sont des volets essentiels de toute véritable stratégie d'investissement durable.



## Les quatre piliers :

- 1. Impact positif :** Dix thèmes de développement durable guident la génération d'idées et l'identification des opportunités d'investissement à long terme.
- 2. Ne pas nuire :** des critères d'exclusion stricts sont adoptés. Nous n'investissons pas dans des activités qui contribuent aux dommages environnementaux et sociaux. Cela nous permet également d'éviter d'investir dans les secteurs les plus susceptibles d'être les témoins de disruptions technologiques.
- 3. La notion de « Triple bottom line »<sup>4</sup> :** La recherche fondamentale évalue la façon dont les entreprises donnent la priorité aux profits, aux personnes et à la planète.
- 4. Gestion active du portefeuille et engagement actif :** un engagement collaboratif, collectif et continu est un aspect clé du processus de construction d'un portefeuille différencié avec une part active généralement élevée (>90%).

<sup>4</sup> Il s'agit de facteurs sociaux, environnementaux et économiques, également connus sous l'expression « people, profit, planet » créée par John Elkington.

## Thèmes environnementaux et sociaux

Les enjeux environnementaux et sociaux constituent la pierre angulaire de notre approche d'investissement. Nous cherchons à investir dans des entreprises stratégiquement alignées sur les puissantes tendances environnementales et sociales qui transforment l'économie mondiale. Nous sommes convaincus que ces entreprises doivent témoigner d'une croissance du capital grâce à des produits ou services qui favorisent un changement environnemental ou social positif et, ce faisant, ont un impact sur le développement d'une économie mondiale durable.

Nous débutons notre évaluation des entreprises, que nous désignons également par « génération d'idées », « cadre thématique » ou « critères de sélection positive » dans certains autres de nos documents, en déterminant où elles se situent dans au moins un de nos dix thèmes environnementaux et sociaux qui englobent des critères positifs. Cette évaluation est basée sur l'impact des produits/services offerts par l'entreprise. Elle est de nature quantitative et qualitative et implique un examen rigoureux du cycle de vie du produit ou du service.

Les thèmes environnementaux et sociaux servent de cadre pour la génération d'idées ; aux fins de construction du portefeuille, la distribution des thèmes n'est toutefois pas imposée. L'allocation thématique intègre des aspects qualitatifs. Pour garantir l'intégrité thématique, l'équipe de gestion du portefeuille et l'équipe de Gouvernance et de Gérance actionnariale (stewardship) débattront de l'opportunité d'inclure une entreprise dans l'univers des Actions durables mondiales.

### Quatre méga-tendances

Les quatre méga-tendances environnementales et sociales que sont le changement climatique, les ressources limitées, la croissance de la population et le vieillissement de la population exercent d'énormes pressions sur l'économie mondiale. En raison du changement climatique, l'avenir de l'économie mondiale sera façonné par l'urgence d'évoluer vers une économie sobre en carbone. Parallèlement, il est vital que la productivité mondiale soit maintenue afin de soutenir la croissance et le vieillissement de la population. Nos critères positifs nous amènent à investir dans les entreprises qui ont un impact positif sur la société et l'environnement grâce aux produits et aux services qu'elles vendent et par la manière dont elles gèrent leurs opérations ; elles soutiennent alors les Objectifs de développement durable<sup>5</sup>.



RESSOURCES LIMITÉES



CHANGEMENT CLIMATIQUE



CROISSANCE DE LA POPULATION



VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

#### 10 THÈMES

ENVIRONNEMENTAL

Efficiences  
Énergie verte  
Gestion de l'eau  
Services environnementaux  
Transports écologiques

UN PORTEFEUILLE  
SOBRE EN  
CARBONE

SOCIAL

Accès à la propriété et aux services financiers  
Sécurité  
Qualité de vie  
Éducation et technologie  
Santé

Au cours de la prochaine décennie, un changement radical des flux de capitaux à l'échelle mondiale est attendu (l'argent utilisé pour les investissements, les échanges et les activités commerciales), à tel point que des secteurs entiers risquent d'être perturbés. Nous pensons que nous créerons de la valeur pour nos investisseurs en investissant dans les entreprises dont les activités sont en accord avec les grandes tendances mondiales et en évitant celles qui ne sont pas compatibles avec une économie durable.

<sup>5</sup> <https://sustainabledevelopment.un.org/>

## Thèmes environnementaux



### Énergie verte

Une transition globale des modes actuels de consommation énergétique en faveur d'énergies renouvelables et plus propres est essentielle pour limiter le réchauffement climatique. De plus, le stockage par batteries devrait jouer un rôle capital en favorisant un usage plus répandu des énergies renouvelables grâce au lissage des pics et des creux liés aux variations de production des parcs éoliens et solaires.

**Développement et exploitation d'énergies renouvelables, technologie liée aux énergies renouvelables, technologie des batteries**



### Efficiences

Quasiment les deux tiers des énergies primaires contenues dans les combustibles fossiles mondiaux sont épuisés. Outre la réduction des émissions, des gains d'efficiences sont indispensables au niveau de l'utilisation de toutes les ressources naturelles, y compris les matériaux, les aliments et l'eau. Par définition, l'efficiences consiste à minimiser l'impact environnemental tout en continuant d'offrir à la société des biens et services essentiels.

**Équipements électriques, processus industriels et technologies d'automatisation, matériaux de construction, logiciels, semi-conducteurs**



### Services environnementaux

La valeur du « capital naturel » n'est représentée dans aucun indicateur économique, alors qu'elle est le fondement de la prospérité. La croissance démographique et notre modèle économique linéaire ont de nombreuses incidences négatives sur l'environnement. La gestion des déchets, le contrôle de la pollution, la protection et la réhabilitation de l'environnement tout comme la création de modèles économiques circulaires sont devenus indispensables.

**Recyclage et économie circulaire, capital naturel, emballages durables, gestion des déchets, ingénierie environnementale et infrastructure**



### Transports écologiques

Les transports sont un des principaux responsables de la pollution et des gaz à effet de serre et la réduction de leur impact est enjeu clé d'intérêt public. De nombreuses opportunités existent pour les entreprises pionnières dans les nouvelles technologies énergétiques, l'efficiences des véhicules, les infrastructures de transports publics et autres solutions sobres en carbone.

**Véhicules électriques, technologie des véhicules électriques, voies ferrées, transports publics, économie partagée, vélos**



### Gestion de l'eau

Des pressions existent sur l'eau à la fois du côté de l'offre (réserves d'eau douce insuffisantes, distribution inégale, mauvaise qualité et changement climatique) et de la demande (usage accru dans l'agriculture, l'industrie et les espaces municipaux/résidentiels). Pour parer à cette pénurie, il faut investir massivement dans les infrastructures et faire évoluer les comportements.

**Services d'approvisionnement en eau, technologie liée à l'eau, infrastructures de l'eau**

## Thèmes sociaux



### Éducation et technologie

Un lien étroit existe entre le développement durable et l'innovation. L'innovation technologique et les progrès de la connaissance jouent un rôle fondamental dans le développement d'un modèle économique plus durable. Le monde a besoin d'entreprises qui fournissent des outils et des services permettant d'accroître la productivité et l'innovation.

**Logiciels, semi-conducteurs, intelligence artificielle, « cloud computing », robotique, services de communication, éducation et édition.**



### Santé

Le vieillissement de la population exerce des pressions systémiques sur les besoins en services médicaux et sociaux. La demande en soins de santé augmentant avec l'âge, l'enjeu sera d'offrir des soins et des services abordables à ce pan grandissant de la société pendant une durée plus longue (car l'espérance de vie progresse également), tout en favorisant l'innovation médicale pour répondre à des besoins encore non satisfaits.

**Assurance-santé, technologies médicales, services de santé, diagnostics**



### Sécurité

La croissance démographique, le progrès technologique et le changement climatique élargissent et multiplient les différents risques. Les entreprises offrant des biens et services qui préviennent ou atténuent ces risques sont essentielles pour protéger la vie sur Terre et améliorer la résistance de l'économie. Il s'agit notamment de technologies ou de services liés à la sécurité routière, aux catastrophes naturelles, à la cyber-sécurité ou à la sécurité alimentaire.

**Tests alimentaires, médicamenteux et environnementaux, sécurité des transports et des installations électriques, équipements de sécurité publique, assurance, assurance qualité**



### Accès à la propriété et aux services financiers

Les services financiers font partie intégrante du développement d'une économie durable. Les banques fournissent des produits et des services essentiels pour les épargnants, les emprunteurs et les entreprises. Les compagnies d'assurance contribuent à la résistance de l'économie. L'urbanisation, les tendances démographiques et le changement climatique exigent la construction d'habitations et autres types de bâtiments utilisés dans le cadre des services sociaux durables et résistants.

**Technologie financière, assurance, banques commerciales et de détail, immobilier, paiements digitaux**



### Qualité de vie

Des milliers d'années de développement humain ont abouti à l'apparition de sociétés riches et diverses, aux besoins complexes. De nombreuses entreprises offrent des biens ou des services qui contribuent positivement à la société et à la culture humaines en améliorant la qualité de vie dans des domaines tels que l'hygiène de vie, les biens de consommation durables, le divertissement ou les loisirs.

**Divertissement et loisirs, sports et remise en forme, prêt-à-porter durable, alimentation saine**

L'allocation aux différents thèmes est basée sur les revenus actuels ou futurs. Le thème principal est attribué dès lors que plus de 50 % des revenus proviennent du domaine en question, et le thème secondaire à partir du moment où il concerne au moins 10 % des revenus. Les pondérations des thèmes sont arrondies au 10 % le plus proche (ou arrondies à zéro si inférieures à 10 %). Les revenus qui ne peuvent être alloués à un thème particulier seront présentés comme des revenus non thématiques. Tous les revenus satisfont nos critères d'exclusion. La distribution globale des thèmes du portefeuille est fondée sur les revenus thématiques et non thématiques au prorata des allocations, en fonction des poids des positions. Les chiffres sont arrondis et leur somme peut donc ne pas être égale à 100 %.

Les informations relatives aux positions du portefeuille sont celles du compte représentatif du composite et peuvent être différentes pour les autres comptes de la stratégie en raison de la taille des actifs, des directives des clients et d'autres facteurs. Nous estimons que le compte représentatif est celui qui reflète le mieux le style de gestion actuel. Le compte représentatif n'est pas disponible dans les pays membres de l'Union européenne.

*Par exemple, si une entreprise X fait l'objet d'une position de 1 % dans le compartiment et que son chiffre d'affaires provient à 60 % du thème des Transports écologiques, à 20 % de l'Énergie verte et à 20 % de l'allocation non thématique, la répartition sera de 0,6 % pour les Transports écologiques, de 0,2 % pour l'Énergie verte et de 0,2 % pour l'allocation non thématique. Les poids des thèmes principaux, secondaires et des allocations non thématiques ont ensuite été ajoutés pour obtenir l'allocation thématique globale du portefeuille.*

## Critères d'exclusion environnementaux et sociaux

L'impact négatif du coût des externalités économiques sur la prospérité mondiale est de plus en plus reconnu. Nous cherchons à éviter les entreprises impliquées dans des activités qui nuisent à la société ou à l'environnement. De telles entreprises sont selon nous plus exposées aux risques de disruption ou d'évolution de la réglementation gouvernementale.

Nous définissons clairement des normes, que nous désignons également par « filtrage négatif », « critères négatifs » ou « critères d'exclusion » dans certains autres de nos documents, qui régissent les sociétés que nous excluons de notre univers d'investissement.

### Exclusions par pays

Janus Henderson Investors a mis en place des restrictions de négociation à l'échelle du système afin d'empêcher des opérations sur des titres soumis aux régimes de sanctions applicables, y compris ceux administrés par l'Office of Financial Sanctions Implementation (Royaume-Uni), le Conseil de sécurité des Nations Unies, l'Office of Foreign Asset Control (États-Unis) et l'Union européenne (UE), dans les limites autorisées par la loi. Les restrictions sont codées dans les systèmes de négociation de Janus Henderson Investors afin d'empêcher tout investissement dans des titres soumis à des sanctions et sont mises à jour en fonction des régimes de sanctions applicables.

Avant un investissement initial dans un pays/marché, une analyse interne est menée pour identifier tout risque réglementaire applicable (y compris les sanctions du Royaume-Uni, de l'ONU, des États-Unis ou de l'UE) qui pourrait avoir un impact sur Janus Henderson Investors ou ses clients.

### Régimes oppressifs

Notre approche fait la distinction entre les entreprises qui ne peuvent conduire leurs activités qu'en soutenant un régime oppressif et celles qui peuvent apporter une véritable contribution environnementale et sociale en investissant et en aidant à améliorer les normes. Nous définissons les régimes oppressifs par un certain nombre de caractéristiques, y compris les preuves de l'absence de l'état de droit, les cas signalés de détention arbitraire, l'oppression politique et le recours à la peine de mort. Chaque entreprise est évaluée au cas par cas.

Les informations sont obtenues grâce aux données des organismes suivants :

- Freedom House
- Données de Transparency International
- Les indices internationaux de développement humain par pays, fournis par le programme des Nations Unies pour le développement
- L'indice MSCI pour les droits de l'homme

### Exclusions des investisseurs

Nous pensons que nos exclusions sont exhaustives et fiables et englobent la plupart des types de criblage et de méthodes d'exclusion. Nous surveillons quelques listes d'exclusion créées et mises à jour par des investisseurs au cas par cas.<sup>6</sup>

### Fiscalité

La transparence en matière d'impôt sur les sociétés est importante pour les raisons suivantes :

- Chercher à comprendre dans quelle mesure les futurs flux de trésorerie se basent sur la performance des activités sous-jacentes et dans quelle mesure ils dépendent d'autres facteurs, comme l'accès aux subventions et l'utilisation de régimes fiscaux artificiels qui sont susceptibles de connaître des difficultés à l'avenir.
- Les activités d'évitement fiscal des sociétés peuvent indiquer la présence de risques sous-jacents juridiques, opérationnels, de réputation, financiers et/ou liés à la gouvernance.
- Les pratiques fiscales des sociétés de notre portefeuille doivent résister à l'examen des parties prenantes et à de possibles changements réglementaires.
- L'imposition des entreprises soutient les besoins matériels (par exemple, les infrastructures) et immatériels (l'éducation, les aspects de gouvernance/juridiques, etc.) de la société.



<sup>6</sup> Nous n'investissons dans aucune entreprise figurant sur la liste de surveillance et d'exclusion de sociétés établies par Norges Bank, que celles-ci soient exclues ou placées sous surveillance. Nous passons cette liste en revue tous les mois afin de nous y conformer. Les exclusions sont réglementées par les Directives en matière de surveillance et d'exclusion de sociétés établies par le *Government Pension Fund Global* et adoptées par le Ministère des Finances le 18 décembre 2014.

## Le Pacte mondial des Nations Unies (filtrage fondé sur des normes)

L'ensemble des positions de la stratégie est conforme au Pacte mondial des Nations unies, dont les dix principes couvrent les droits de l'Homme, la déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail, la corruption et la pollution environnementale<sup>7</sup>.

### Tableau 1 : Illustration des principes et des problématiques qu'ils recouvrent<sup>8</sup>

Domaine concerné par des normes	Principes	Émissions
Droits de l'Homme	<p><b>Principe 1</b> : Les entreprises doivent promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.</p> <p><b>Principe 2</b> : Les entreprises doivent veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Handicap</li> <li>▪ Genre</li> <li>▪ Orientation sexuelle</li> <li>▪ Nationalité</li> <li>▪ Origine sociale</li> <li>▪ Ethnie</li> <li>▪ Religion ou croyances</li> </ul>
Main-d'œuvre	<p><b>Principe 3</b> : Les entreprises doivent respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.</p> <p><b>Principe 4</b> : Les entreprises doivent contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.</p> <p><b>Principe 5</b> : Les entreprises doivent contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.</p> <p><b>Principe 6</b> : Les entreprises doivent contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Travail des enfants</li> <li>▪ Droits des enfants</li> <li>▪ Travail forcé et traite d'êtres humains</li> <li>▪ Main-d'œuvre</li> <li>▪ Travailleurs immigrés</li> <li>▪ Recrutement</li> <li>▪ Rémunération</li> <li>▪ Heures de travail et de repos/congés payés</li> <li>▪ Protection de la maternité</li> <li>▪ Sécurité de l'emploi</li> <li>▪ Affectation à un poste</li> <li>▪ Évaluation des performances et évolution professionnelle</li> <li>▪ Formation et opportunités</li> <li>▪ Perspectives professionnelles</li> <li>▪ Sécurité sociale</li> <li>▪ Sécurité et santé au travail</li> </ul>
Environnement	<p><b>Principe 7</b> : Les entreprises doivent appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.</p> <p><b>Principe 8</b> : Les entreprises doivent prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.</p> <p><b>Principe 9</b> : Les entreprises doivent favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Biodiversité</li> <li>▪ Changement climatique</li> <li>▪ Énergie</li> <li>▪ Alimentation et agriculture</li> <li>▪ Eau et assainissement</li> <li>▪ Déchets</li> <li>▪ Océan</li> <li>▪ Atténuation des effets du changement climatique</li> <li>▪ Usage du sol</li> <li>▪ Produits chimiques</li> <li>▪ Matériaux</li> </ul>
Lutte contre la corruption	<p><b>Principe 10</b> : Les entreprises doivent agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lutte contre la corruption</li> <li>▪ Paix</li> <li>▪ État de droit</li> <li>▪ Effort humanitaire</li> </ul>

## Conduite responsable des entreprises

Toutes les participations de la stratégie sont conformes aux Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.<sup>9</sup> Les Principes directeurs couvrent l'éthique des affaires sur une série de questions, notamment :

- emploi et relations sociales
- publication d'informations
- lutte contre la corruption
- intérêts des consommateurs
- science et technologie
- concurrence

<sup>7</sup>Les Dix principes du Pacte mondial des Nations unies sont élaborés à partir de la Déclaration universelle des droits de l'homme en matière de travail, la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption. Pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter le site <https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles>. Toutes les informations sont correctes au 17 mai 2019.

<sup>8</sup> <https://www.unglobalcompact.org/library>

<sup>9</sup> Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont des recommandations que les gouvernements adressent aux entreprises multinationales exerçant leurs activités dans les pays adhérents ou à partir de ces derniers. Ils contiennent des principes et des normes non contraignants destinés à favoriser une conduite raisonnable des entreprises dans un environnement mondialisé, en conformité avec les législations applicables et les normes internationalement admises.

## Ne pas nuire, critères d'exclusion

Nos exclusions sont cohérentes sur le plan éthique, social, environnemental et financier. Nombre d'externalités négatives, comme la pollution de l'environnement, la violence, les conflits armés et le tabagisme, ont des effets néfastes sur l'économie mondiale.

### Informations importantes : Limites « de minimis »

Lorsque cela est possible, nous visons une exposition nulle en ce qui concerne les critères d'exclusion. Toutefois, dans certains cas, nous pouvons appliquer une limite « de minimis ». Une limite de minimis est un seuil au-dessus duquel l'investissement ne sera pas réalisé et concerne la portée de l'activité commerciale d'une entreprise. La limite peut être quantitative (par ex. exprimée sous la forme d'un pourcentage du chiffre d'affaires d'une entreprise) ou peut impliquer une évaluation plus qualitative. Les limites de minimis existent, car il n'est parfois pas faisable d'exclure totalement un secteur d'activité compte tenu de la nature complexe des opérations commerciales. Nous faisons appel à un prestataire de recherche externe pour gérer la sélection des critères d'exclusion des investissements potentiels.

Dans ces cas-là, nous n'investissons dans une entreprise que si nous estimons que l'activité « évitée » forme une petite partie des activités de l'entreprise et lorsque nos recherches démontrent que l'entreprise gère cette activité conformément aux meilleures pratiques.

Lorsque l'activité est associée au chiffre d'affaires d'une entreprise, nous utilisons un seuil de 5 %. Lorsque l'activité est liée aux opérations d'une entreprise, nous chercherons à obtenir l'assurance que l'entreprise prend des mesures afin d'améliorer ses performances ou qu'elle les gère de manière exemplaire. Toute entreprise ayant un comportement inadéquat persistant sera exclue, sauf preuve évidente d'un progrès significatif.

### Nous cherchons à exclure les entreprises dont les produits ou opérations sont directement associés aux critères suivants<sup>10</sup> :

<b>Alcool</b>	Nous excluons les entreprises impliquées dans la production et la vente de boissons alcoolisées.
<b>Essais sur les animaux</b>	Nous excluons les entreprises qui utilisent l'expérimentation animale à des fins non médicales. Nous n'autorisons l'expérimentation animale à des fins médicales que si l'entreprise utilise les meilleures pratiques conformément à la règle des « 3R » (raffinement, réduction, remplacement). <sup>11</sup>
<b>Armement</b>	Nous excluons les entreprises impliquées dans la production ou la vente directe d'armes. Nous n'investirons pas dans les entreprises impliquées dans la production directe de mines, d'armes à sous-munitions, d'armes biologiques / chimiques et d'armes nucléaires.
<b>Substances chimiques problématiques</b>	Nous excluons les entreprises qui fabriquent ou vendent des produits chimiques ou des produits contenant des substances chimiques ayant fait l'objet d'interdictions ou de sérieuses restrictions dans les marchés les plus importants dans le monde, notamment les substances appauvrissant la couche d'ozone, les microbilles, les polluants organiques persistants et la fabrication de toute autre substance interdite ou à usage restreint en vertu de conventions internationales.
<b>Extraction et raffinage de combustibles fossiles</b>	Nous excluons les entreprises impliquées dans l'extraction et le raffinage de charbon, de pétrole et de gaz.
<b>Production d'électricité à partir de combustibles fossiles</b>	Nous excluons les entreprises impliquées dans la production d'électricité à partir de combustibles fossiles. Les investissements dans les entreprises produisant de l'électricité à partir de gaz naturel peuvent être autorisés dans les cas où la stratégie de l'entreprise comprend une transition vers la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. <sup>12</sup>
<b>Fourrure</b>	Nous excluons les entreprises impliquées dans la vente ou dans la fabrication de produits contenant de la fourrure d'origine animale.
<b>Jeux d'argent</b>	Nous excluons les entreprises dont les activités sont liées aux jeux d'argent.
<b>Génie génétique</b>	Nous excluons les entreprises impliquées dans la dissémination volontaire d'organismes génétiquement modifiés (OGM ; animaux ou plantes, par ex.). L'investissement dans les entreprises qui utilisent des technologies génétiques à des fins médicales ou industrielles peut être accepté si l'application de normes environnementales et sociales élevées peut être démontrée. Les entreprises qui utilisent ou vendent des produits employant de telles technologies peuvent être acceptées si les ingrédients contenant des OGM sont clairement étiquetés en tant que tels.
<b>Production de produits laitiers et de viande</b>	Nous excluons les entreprises impliquées dans la production ou le traitement de viande/volaile, de produits laitiers ou d'œufs, ou dont l'activité principale implique leur vente.
<b>Agriculture intensive<sup>13</sup></b>	Nous excluons les entreprises impliquées dans des activités agricoles intensives, sauf si l'entreprise peut démontrer qu'elle répond très positivement aux questions environnementales et sociales.
<b>Énergie nucléaire</b>	Nous excluons les entreprises impliquées dans le cycle du combustible à l'uranium, le traitement de déchets nucléaires ou dans la fourniture d'équipement spécialisé lié au nucléaire ou de services dédiés à la construction ou à l'exploitation de centrales ou d'installations nucléaires.
<b>Pornographie</b>	Nous excluons les entreprises qui publient, impriment ou distribuent des journaux ou des magazines ou distribuent des films ou des vidéos classés comme matériel à contenu pornographique.
<b>Tabac</b>	Nous excluons les entreprises qui sont impliquées dans des activités liées à la production de production et de vente de produits du tabac.

<sup>10</sup> Nous cherchons également à exclure les entreprises opérant dans des secteurs d'activité litigieux qui ont un degré élevé d'impact environnemental ou social négatif, à moins que l'entreprise ne prenne des mesures pour atténuer les impacts négatifs. Les secteurs d'activité litigieux incluent le ciment, la pêche, l'exploitation minière, l'huile de palme et le bois.

<sup>11</sup> Veuillez noter que les véhicules d'investissement sont différents. Pour les investisseurs britanniques uniquement : nous évitons les entreprises qui produisent des produits pharmaceutiques, des médicaments, des vitamines, des produits cosmétiques, des savons ou des articles de toilette, sauf s'ils précisent que leurs produits et ingrédients ne sont pas testés sur les animaux.

<sup>12</sup> Pour qu'une entreprise opère une transition vers les énergies renouvelables, il faudrait que l'intensité en carbone soit alignée sur un scénario de réchauffement inférieur à 2°C. Lorsqu'il est impossible de déterminer l'intensité en carbone, nous utilisons un seuil de 10 % pour la production d'énergie à partir du gaz naturel.

<sup>13</sup> Cette exclusion s'étend aux contrats à terme sur les matières premières agricoles.

## Comité de surveillance ESG

Le Comité de surveillance ESG (CSESG) de Janus Henderson est responsable des décisions stratégiques clés de l'entreprise en ce qui concerne les processus d'investissement ESG, la mise en œuvre des changements réglementaires, les données ESG et la conception des produits. Ses responsabilités incluent :

- Examiner et remettre en question les paramètres proposés en matière d'ESG (y compris, notamment, les engagements, les exclusions, les limites d'exposition et/ou les indicateurs).
- Examiner les processus, systèmes et ressources liés à l'ESG et veiller à ce que des mesures correctives soient prises le cas échéant.
- Examiner toute participation de la stratégie qui ne respecte pas les conseils relatifs aux critères d'exclusion offerts par le fournisseur de recherche externe.

Compte tenu de la complexité des problématiques et de l'imperfection potentielle des informations disponibles, le Comité fait savoir qu'il ne peut que « mettre tout en œuvre » pour respecter ces obligations ; nous essayons, avec le Comité, de garantir lorsque cela est possible que les investissements soient réalisés conformément à nos principes d'investissement.

## Intégration des critères ESG

L'évaluation des risques et des opportunités découlant des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) fait partie des due diligence nos investissements. Nous pensons que les entreprises dotées de stratégies de gestion efficaces pour traiter les questions ESG importantes sont plus susceptibles de générer de la valeur pour les actionnaires de manière fiable.

Dans le cadre de notre analyse, nous identifions et classons par ordre de priorité les questions que nous jugeons les plus importantes financièrement pour le cas d'investissement. Celles-ci varient d'une entreprise à l'autre en fonction du secteur, de l'industrie et de la géographie. Nous définissons la matérialité comme le potentiel d'un problème à avoir un impact significatif sur la performance financière à court ou à long terme d'une entreprise. Nous examinons si une entreprise est désireuse ou capable de gérer et d'atténuer ses facteurs de durabilité importants, sa performance dans ses groupes de pairs, son exposition aux différends, si elle est un leader ou un retardataire dans le passage à une économie sobre en carbone et circulaire, et si nous pouvons en voir la preuve dans la stratégie climatique et les informations communiquées par l'entreprise. Nous examinons également d'autres questions susceptibles d'avoir un impact sur les groupes de parties prenantes au-delà de l'actionnaire,

comme la société, l'environnement et le monde qui l'entoure. Les facteurs qui peuvent être pris en compte incluent, notamment :

Environnement	Social	Gouvernance
▪ Changement climatique	▪ Droits de l'homme	▪ Propriété
▪ Épuisement des ressources	▪ Durabilité de la chaîne d'approvisionnement	▪ Transparence
▪ Déforestation	▪ Relations avec le personnel	▪ Structure et diversité du conseil
▪ Pollution	▪ Culture de la société	▪ Rémunération des cadres
▪ Gestion de l'eau et des déchets	▪ Diversité et inclusion	▪ Communication des entreprises
▪ Biodiversité	▪ Santé et sécurité	▪ Protection des actionnaires
	▪ Relations avec la communauté	

L'identification des entreprises ayant de bonnes pratiques de gouvernance est fondamentale pour notre processus d'investissement. Nous considérons des facteurs tels que l'alignement des intérêts entre les actionnaires et la direction, la solidité des relations avec les parties prenantes et la gestion des risques environnementaux et sociaux comme autant de preuves de bonnes pratiques de gouvernance.

Au niveau du portefeuille, nous visons à maintenir une empreinte carbone et une intensité en carbone inférieures d'au moins 20 % à celles de l'indice MSCI World. Nous gérons cet engagement principalement par l'exclusion des secteurs à fortes émissions, par la prise en compte des émissions de carbone dans le cadre de notre analyse ESG de pré-investissement et par notre programme d'engagement avec les sociétés du portefeuille dans lesquelles nous donnons la priorité à la stratégie climatique et à la réduction des émissions.

Nous faisons appel à la fois à des ressources internes et à des fournisseurs externes de recherches et de données. Les ressources internes comprennent des analystes spécialisés dans le développement durable au sein de l'équipe d'investissement et de l'équipe centrale de recherche ESG de Janus Henderson. Notre principal fournisseur externe de données ESG est MSCI, mais nous faisons également appel à plusieurs autres fournisseurs de recherche ESG, notamment Sustainalytics, ISS et Vigeo EIRIS.

## Vote et dialogue avec les entreprises

Le dialogue avec les entreprises constitue une part importante de notre processus de gestion. Les réunions que nous organisons avec les entreprises portent sur un large éventail de sujets qui comprennent des problématiques environnementales et sociales. Nous adoptons une approche active qui nous permet de donner notre point de vue aux entreprises et de chercher des pistes d'amélioration de la performance, notamment par l'intermédiaire de normes adaptées en matière de responsabilité sociale d'entreprise.

Le document Vote par procuration : politique et procédures de Janus Henderson expose la politique de vote par procuration de la société et est disponible sur le site Internet de Janus Henderson.

Le droit de vote final demeure de la responsabilité des gérants de portefeuille qui doivent s'assurer que les votes sont exercés dans les meilleurs intérêts des clients. Le gérant de portefeuille est soutenu par l'équipe interne de Gouvernance et de Gérance actionnariale (*stewardship*) qui travaille en étroite collaboration avec les équipes d'investissement pour aider à analyser les questions liées aux votes. En ce qui concerne les votes et l'engagement des entreprises, le gérant de portefeuille tient compte de certains principes fondamentaux tels que les informations communiquées, la transparence, la composition du conseil d'administration, les droits des actionnaires, l'audit et les contrôles internes, et la rémunération. Un élément clé de notre approche en matière de vote par procuration est le soutien de ces principes et pratiques et la promotion des intérêts à long terme des actionnaires.

Au début de chaque année, nous établissons une liste des principaux sujets d'engagement. Notre analyse du portefeuille par rapport aux données d'impact telles que les ODD et les KPI ESG alimente cette liste, ainsi que les différends, les avancées scientifiques et les actions positives menées par les entreprises du portefeuille. Cette liste n'est pas figée et peut évoluer en fonction des activités de l'entreprise et de l'importance de certains sujets. Cette liste est publiée dans notre Rapport annuel de développement durable.

Comme notre processus d'investissement intègre des normes élevées en matière de développement durable, il y aura très peu de propositions d'actionnaires sur les questions ESG. Nous visons à initier/soutenir des résolutions d'actionnaires sur les aspects du développement durable pour les participations du portefeuille en suivant notre approche de vote et d'engagement décrite ci-dessus.

### Dialoguer avec les entreprises

Nous nous efforçons de dialoguer avec les entreprises lorsque les informations fournies par celles-ci concernant leurs pratiques fiscales sont insuffisantes. Ce dialogue sera conforme à la recommandation émise par les Principes de l'ONU pour l'investissement responsable (UNPRI) dans son rapport **Évaluer et dialoguer sur la transparence en matière d'impôt sur les sociétés : le guide des investisseurs.**

## Reporting

Ce document vise à présenter notre processus d'investissement et non de montrer nos résultats dans le contexte du développement durable. Les documents qui y ont trait sont disponibles à l'adresse [janushenderson.com](http://janushenderson.com).

### Entreprises à impact positif

Un rapport trimestriel fournissant une liste de toutes les actions de notre portefeuille, une description de leur impact environnemental et/ou social positif et une étude de cas détaillée.

### Rapport sur l'exercice des droits de vote et l'engagement

Un rapport trimestriel détaillant les résultats de nos initiatives d'engagement auprès des entreprises et de nos votes par procuration.

### Rapport annuel de développement durable

Rapport annuel détaillant la déclaration des gérants de portefeuille et la mesure de l'impact du portefeuille.

### États financiers

Les états financiers annuels et semestriels comprennent des commentaires sur la performance et l'activité d'investissement en relation avec l'approche d'investissement responsable.

## Violations et actions correctives

Le portefeuille fait l'objet d'un suivi des violations de nos critères d'exclusion. Les données provenant d'un fournisseur de recherche externe sont incorporées dans le système de gestion du portefeuille. Lorsqu'une violation est identifiée, les actions correctives suivantes sont appliquées.

- 1. Alerter le gérant de portefeuille :** Le service de conformité informera l'équipe de gestion du portefeuille qu'une entreprise a violé les critères.
- 2. Enquête :** Enquêter sur les preuves de la violation pour s'assurer de la validité de la violation. Si une violation a été commise, l'équipe de gestion du portefeuille se dessaisira de l'entreprise.
- 3. Discuter de ces preuves avec le CSESG :** Si l'équipe de gestion du portefeuille n'est pas d'accord avec le fournisseur de recherche externe, les preuves seront présentées à au CSESG. Le CSESG décide ensuite si une violation a été ou non commise. Si une violation a été commise, l'équipe de gestion du portefeuille se dessaisira de l'entreprise. Si la violation n'a pas été commise, le CSESG le consignera avec la preuve ayant étayé cette décision.
- 4. Reporting externe :** si nécessaire, la situation sera signalée aux parties prenantes/organes externes requis.

Les violations des critères fixés par des labels de certification et des normes de qualité sont traitées au moyen du processus d'actions correctives ci-dessus.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, VEUILLEZ CONSULTER LE SITE [JANUSHENDERSON.COM](http://JANUSHENDERSON.COM)

**Janus Henderson**  
INVESTORS

### Informations importantes

Conformément au règlement sur la publication d'informations en matière de développement durable dans le secteur des services financiers (SFDR), les portefeuilles concernés par cette stratégie sont classés comme des fonds « article 9 » et leur objectif est le développement durable.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Communication publicitaire. La valeur d'un investissement et ses revenus peuvent fluctuer à la hausse comme à la baisse et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas le montant investi à l'origine. Rien ne garantit que l(es) objectif(s) énoncé(s) sera (ont) atteint(s). Aucune des informations contenues dans ce document ne constitue ni ne doit être interprétée comme une recommandation. Le présent document ne constitue pas une recommandation quant à la vente, l'achat ou la détention d'un placement quelconque.

Rien ne garantit que le processus d'investissement puisse générer des performances positives. Les processus de gestion des risques présentés correspondent à des activités de surveillance et de gestion des risques qui ne doivent pas être comprises directement ou indirectement comme l'assurance d'un risque faible ou la capacité à contrôler certains facteurs de risque.

Divers minima de compte ainsi que d'autres critères d'éligibilité s'appliquent en fonction de la stratégie d'investissement, du véhicule ou de la juridiction de l'investisseur. Les appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés pour notre protection mutuelle, pour améliorer notre service client et à des fins de tenue de registre réglementaire.

Publié en Europe par Janus Henderson Investors. Janus Henderson Investors est le nom sous lequel les produits et services d'investissement sont fournis par Janus Capital International Limited (n° d'enregistrement 3594615), Henderson Global Investors Limited (906355), Henderson Investment Funds Limited (2678531), Henderson Equity Partners Limited (2606646), (chaque entité étant domiciliée en Angleterre et au Pays de Galles au 201 Bishopsgate, Londres EC2M 3AE et réglementée par la Financial Conduct Authority) et Henderson Management S.A. (n° d'enregistrement B22848 au 2 rue de Bitbourg, L-1273, Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier). Les services de gestion des investissements peuvent être fournis conjointement à des filiales d'autres régions.

Janus Henderson, Knowledge Shared et Knowledge Labs sont des marques déposées de Janus Henderson Group plc ou de l'une de ses filiales. © Janus Henderson Group plc. Henderson Management S.A. est autorisée à exercer ses activités en France par le biais de sa filiale française conformément aux dispositions du mécanisme de passeport européen pour les prestataires de services d'investissement institué par la Directive 2004/39 du 21 avril 2004 concernant les marchés d'instruments financiers. La succursale française de Janus Henderson Investors Europe S.A. est enregistrée en France sous forme de société anonyme d'un État membre de la CE ou un État partie à l'Accord sur l'espace économique européen et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 848 778 544 et son siège Social est sis au 32, rue des Mathurins, 75008 Paris, France.